



Direction régionale des affaires culturelles

Liberté Égalité Fraternité

Arrêté préfectoral portant inscription au titre des monuments historiques du château de Combret à NAUVIALE (Aveyron)

Le Préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne, Chevalier de la Légion d'honneur, Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres 1 et 2 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture de la région Occitanie en date du 28 septembre 2021 ;

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDÉRANT que le château de Combret présente au point de vue de l'histoire de l'art et de l'architecture un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation car il conserve des éléments du château de la fin du XIIIe siècle, notamment l'imposante tour seigneuriale, mais aussi une partie des aménagements des XVIe et XVIIe siècles, témoins du mouvement de transformation des anciens manoirs en résidences de villégiature par les familles ruthénoises aisées. De plus, le domaine a fait l'objet à la fin du XIXe siècle d'une campagne de travaux réaménagement des pièces de réception - par Christian de Valady, auteur de l'Histoire des châteaux de l'ancien Rouerque

Arrête:

Art. 1er : sont inscrits au titre des monuments historiques – tel que délimité en rouge sur le plan annexé au présent arrêté

- les façades et toitures du logis ;
- le grand salon et l'escalier rampe-sur-rampe ;
- la grande tour avec la tour de l'escalier en vis ;
- le mur de clôture avec le portail d'entrée et la petite porte, les murs de soubassement y compris les garde-corps à balustres :
- le sol des parcelles 334, 335 et 336,

du château de Combret à NAUVIALE (Aveyron) figurant au cadastre section H, parcelles 334, 335, 336, appartenant à la SCI DU CHATEAU DE COMBRET dont le siège se trouve à Combret à NAUVIALE - n° SIREN 509635876 - par acte d'apport en société de Marguerite D'YZARN DE FREISSINET DE VALADY, épouse CHARVET, d'Olivier CHARVET, de Sabine CHARVET, d'Hubert CHARVET et de Michel CHARVET en date du 27 novembre 2008, dressé par maître Michèle ANTERIEUX, notaire à Marcillac, publié et enregistré le 10 décembre 2008 à la conservation des Hypothèques de Rodez, référence d'enliassement 12004P01 2008 PN7159.

Art. 2 : Le présent arrêté sera notifié au propriétaire, au maire de la commune concernée, et, le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

Art. 3 : Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur régional des affaires culturelles sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Toulouse, le

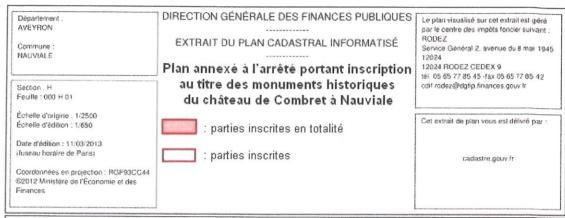
1 4 DEC. 2021

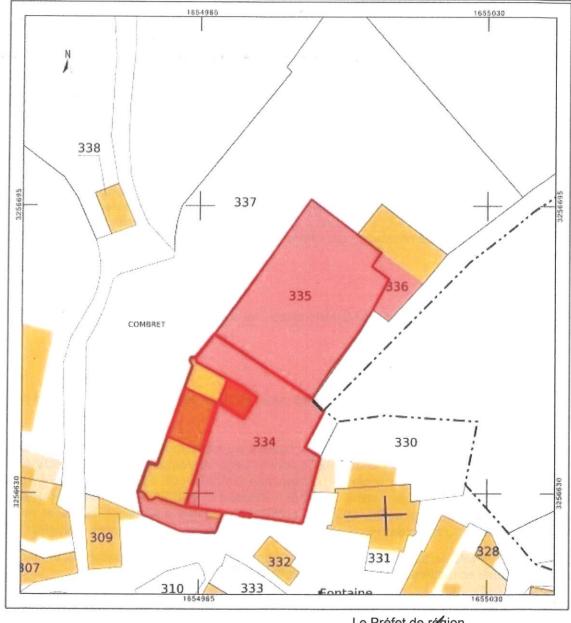
Etienne Guyot

Direction régionale des affaires culturelles d'Occitanie 5 rue Salle-l'Évêque - CS 49020 - 34967 Montpellier Cedex 2 Tél : 04 67 02 32 00

www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Occitanie

1/3





Le Préfet de région,

1 4 DEC. 2021

Etienne Guyot

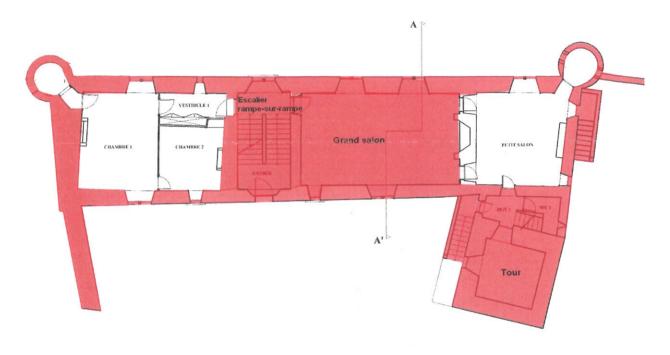
anie
ier Cedex 2

Direction régionale des affaires culturelles d'Occitanie 5 rue Salle-l'Évêque - CS 49020 - 34967 Montpellier Cedex 2 Tél. : 04 67 02 32 00

www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Occitanie

Plan du 1^{er} niveau, annexé à l'arrêté portant inscription au titre des monuments historiques du château de Combret à Nauviale

: partie inscrite en totalité



1 4 DEC. 2021

Le Préfet de région,

Exienne GUYOT